



UNION LANAUDIÈRE SUD

Politique de frais reliés à l'arbitrage 2023

1. Cours District

Ouverture de dossier :

Aucun frais. Cependant, le cours doit être payé EN ENTIER avant de pouvoir prendre part à la formation.

Le cours en présentiel (ouverture de dossier, théorie et terrain) est de 75,00 \$.

Participants

Les participants âgés de 14 ans ou plus durant l'année en cours peuvent suivre le stage de niveau district.

Le participant doit être dûment affilié au club pour pouvoir participer au stage de formation. Cela signifie qu'il doit avoir le profil « arbitre » dans Spordle, que sa photo de passeport est valide et que son bordereau d'affiliation a été envoyé à la région. Ces étapes se font aux bureaux du Club, en présentiel ou par téléphone.

Les postulants de moins de quatorze (14) ans doivent compléter le formulaire d'autorisation parentale. Ce document est accessible sur le site de l'Union.

Annulation

À partir du moment où le candidat a procédé à l'inscription et/ou à l'achat de matériel : 10,00 \$.

2. Remboursement du cours et/ou de l'équipement

L'Union remboursera le cours, le sifflet, le drapeau et l'uniforme, si ces critères sont respectés :

- a) Cours : arbitrer au moins dix (10) matchs par an ; remboursable sur deux (2) ans;
- b) Sifflet et drapeau : arbitrer au moins 15 matchs par an;
- c) Uniforme : arbitrer au moins 25 matchs par an (recrue : remboursable sur deux (2) ans ; vétéran : en entier).

info@socceruls.com
www.socceruls.com





UNION LANAUDIÈRE SUD

- *N.B. 1. : Les matchs arbitrés pour d'autres clubs et/ou pour la Région ne sont pas comptabilisés. Par contre, les matchs hors-concours, de festivals et/ou de tournois à l'ULS le sont.*
- *N.B. 2. : Le Club ne rembourse qu'UN drapeau.*
- *N.B. 3. : Le remboursement maximum pour un sifflet est de 10\$ et pour le drapeau, de 20\$.*
- *N.B. 4. : Si l'achat n'a pas été fait au Club, une facture sera demandée.*
- *N.B. 5. : Une entente peut subvenir pour un remboursement, selon certaines conditions acceptées par le Directeur à l'arbitrage (blessure, voyage humanitaire, etc.)*

Les remboursements se font en fin de saison.

3. Frais d'affiliation

Les couts d'affiliation sont les suivants : 50,00 \$ pour les arbitres de Club et de niveau régional. Ils sont de 65,00 \$ pour les arbitres de la liste provinciale.

Pour les recrues à leur première année, ces frais sont assumés par l'Union. Il en va de même pour les vétérans ayant rempli les conditions 2022.

Pour les autres n'ayant pas rempli lesdites conditions 2022, ces frais sont payables au tout début de la saison. L'arbitre ne sera pas affilié ni ajouté au système Spordle tant que cette somme ne sera pas acquittée. Les frais d'affiliation sont également remboursables, si l'arbitre répond à l'une ou l'autre de ces conditions :

- a) Local et/ou Régional : arbitrer au moins dix (10) matchs / Provincial : arbitrer au moins trois (3) matchs, participer à une activité et/ou offrir de son temps (tournoi, formations, mise à jour, etc.);
 - b) tout autre entente avec le Directeur à l'arbitrage.
- *N.B. : Les matchs arbitrés pour d'autres clubs et/ou pour la Région ne sont pas comptabilisés. Par contre, les matchs hors-concours, de festivals et/ou de tournois à l'ULS le sont.*





4. Tarifs et Paiements

Les paiements se font aux deux semaines, par dépôt direct.

Afin d'être payé, vous devez compléter et retourner la fiche de l'employé (formulaire en ligne). Le lien sera envoyé avant le début de la saison.

<i>Catégorie</i>	<i>Classe</i>	<i>Arbitre</i>	<i>A-Assistant</i>	<i>Classe</i>	<i>Arbitre</i>	<i>A-Assistant</i>
U-9 (7v7)	locale	18,90 \$		A		
U-10 (7v7)	locale	21,60 \$		A		
U-11 (9v9)	locale	23,20 \$	21,60 \$	A	23,20 \$	21,60 \$
U-12 (9v9)	locale	26,10 \$	24,30 \$	A	26,10 \$	24,30 \$
U-13 (11v11)	locale	35,70 \$	28,00 \$	A	37,80 \$	29,00 \$
U-14 (11v11)	locale	35,70 \$	28,00 \$	A	37,80 \$	29,00 \$
U-15 (11v11)	locale	42,55 \$	31,90 \$	A	44,85 \$	33,00 \$
U-16 (11v11)	locale	42,55 \$	31,90 \$	A	44,85 \$	33,00 \$
U-17 (11v11)	locale	51,25 \$	34,80 \$	A	53,75 \$	37,20 \$
U-18 (11v11)	locale	51,25 \$	34,80 \$	A	53,75 \$	37,20 \$

5. Autres frais

- Dépannage 2h et mois : + 5,00 \$
- Match U13-U18 arbitré à deux (2) arbitres plutôt que trois (3) : salaire de l'absent réparti
- Match U13-U18 arbitré à un (1) arbitre plutôt que trois (3) : salaire x 1,5
- Présence aux réunions, comités de travail et/ou mises à jour : 18,00 \$/h
- Toute forme de suivi : 20,00 \$/h
- Supervision sur U13 à U18 : 20,00 \$/h
- Remise de rapports écrits : 10,00 \$

6. Frais d'assignation





UNION LANAUDIÈRE SUD

Les frais d'assignation sont assumés par le Club.

7. Impôts

Veillez noter qu'une décision, prise en 2002 par la cour du Québec, a statué que les officiels au soccer (arbitres, arbitres assistants, évaluateurs et/ou formateurs) sont considérés comme des travailleurs autonomes. Il est donc de votre responsabilité de déclarer aux différents paliers gouvernementaux les revenus que vous aurez reçus durant l'année. Un relevé T4A sera remis à tous les arbitres à la fin de l'année, si vous avez gagné au-delà de 500,00 \$.

Patrick Dufour
Mis à jour le 06-02-2023

NDLA : L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

info@socceruls.com
www.socceruls.com



740 rue Pontbriand, local 142
Repentigny, Québec J6A 8E1

